L'ajournement

L'ENVIRONNEMENT—LES DÉVERSEMENTS DE SOUFRE PAR LES ÉTATS-UNIS—LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR DES PRODUITS CHIMIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je soulève aujourd'hui une affaire qui a été abordée à la Chambre, en novembre, au cours de la période des questions, et je fais remarquer, en guise d'entrée en matière, que nous avons déjà vu le gouvernement essuyer un échec, à la rencontre au sommet de Québec, quand il a essayé de convaincre le gouvernement des États-Unis qu'il était urgent d'intervenir contre les établissements industriels pollueurs et que nos deux pays devaient entreprendre conjointement une opération de nettoyage. Comme vous le savez, de plus en plus de pays reconnaissent l'importance qu'il y a de réduire les émissions des cheminées des usines et avec le temps les États-Unis vont se retrouver seuls à refuser une politique qui permettrait de réduire les émissions qui, comme vous le savez, s'élèvent à quelque 26 millions de tonnes par année. Les vents dirigent ces émissions vers nous, et cette fin de non-recevoir nous empêche de procéder conjointement à l'assainissement de l'atmosphère. une opération si bien commencée par les programmes mis en œuvre il y a un certain nombre d'années.

Je voudrais aujourd'hui attirer l'attention de la Chambre sur les efforts déployés en vue de convaincre le gouvernement américain qu'il doit sans tarder mettre un terme au déversement dans la Niagara de produits chimiques toxiques provenant de fuites de dépotoirs, d'émanations industrielles, et de déchets municipaux. Là encore, nous risquons de connaître un échec. Je rappelle que le rapport publié ce mois-ci à la suite de l'enquête fédérale sur la politique concernant la qualité des eaux, qui a pris la forme d'audiences publiques un peu partout au Canada, révèle que ce que les Canadiens craignent tous le plus, c'est que la qualité des ressources aquatiques se détériore. Le rapport a signalé que la question de la pollution, si l'on entend par cette expression la contamination toxique, le bouleversement de l'habitat de la vie aquatique et faunique, l'acidification et les déversements des égouts, a suscité un plus grand nombre de témoignages que toute autre question. Cela devrait suffire, à mon avis, à convaincre le gouvernement canadien qu'il faut prendre en toute hâte des mesures qui corrigeront le problème de la Niagara.

Je voudrais, comme en novembre dernier, demander à la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) quand elle donnera suite aux recommandations figurant dans le rapport d'octobre 1984 du comité chargé d'étudier la pollution de la Niagara causée par des produits toxiques.

Pour la gouverne des députés, je vais rappeler rapidement certaines de ces recommandations. On a recommandé par exemple que l'usine de traitement des eaux usées de Niagara Falls fonctionne selon les plans prévus à l'origine et dans les plus brefs délais. Évidemment, pour y réussir, il nous faut exercer des pressions sur nos voisins et amis américains. En deuxième lieu, on a recommandé de nettoyer les dépotoirs problèmes, en recourant à des méthodes les plus rapides possibles tout en évitant que des obstacles d'ordre juridique chez nos voisins du Sud ne retardent les travaux. Il conviendrait aussi de mettre au point des techniques de recyclage par exemple ou de déphasage progressif de nombreux produits toxiques et leur trouver de nouveaux substituts moins toxiques, et des techniques d'incinération ou de fixation chimique des déchets

existants et futurs. Enfin, il conviendrait de prévoir des mesures de contrôle des produits toxiques persistants tel qu'on l'a recommandé dans l'accord canado-américain sur la qualité de l'eau de 1978.

Ce sont là des recommandations principales, mais je voudrais rappeler à la ministre deux recommandations particulières, notamment les n° 23 et 24, sur lesquelles les membres américains du comité n'étaient pas d'accord, ce que nous devons tous regretter. Bien que les Américains admettent la nécessité d'une gestion, par les deux pays, du déversement de déchets toxiques dans le bassin du Lac Ontario, ils trouvent que la première chose à faire pour mettre en œuvre un tel projet, c'est d'examiner toutes les sources de substances toxiques déversées dans le Lac Ontario. C'est une tactique pour retarder l'intervention alors que l'on sait que la quantité de substances toxiques augmente au lieu de diminuer, comme l'ont dit les membres américains de la commission.

• (1800)

Je voudrais demander à la ministre si elle est au courant de cette prise de position. A-t-elle rencontré les membres de la commission mixte internationale pour en discuter? A-t-elle adopté une prise de position sur ces deux recommandations américaines? Il me semble que la ministre doit bouger en se basant sur les informations qu'on a déjà et sur le contenu du rapport publié en octobre 1984.

La ministre a-t-elle rencontré les représentants de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement pour mettre au point un plan d'action canado-américain pour nettoyer le Niagara? Quels ont été les résultats de cette réunion? Je pose ces questions parce que le Niagara est une priorité urgente. Les habitants des agglomérations de la péninsule du Niagara sont extrêmement inquiets. Nous savons grâce au rapport du comité d'étude des substances toxiques du Niagara que 61 emplacements du côté américain et cinq du côté canadien ont été désignés comme présentant des risques de contamination élevés pour le Niagara.

En guise de conclusion, monsieur le Président, je dirai que nous savons que ces emplacements ont été identifiés. La plupart des recommandations ont été approuvées mais deux sont en souffrance; elles sont très importantes en raison de leur incidence à long terme. Il faut agir d'urgence. Si nous attendons, le coût du nettoyage ne cessera d'augmenter pour le Canada et les États-Unis. Qui plus est, nous risquons de compromettre la qualité de l'eau du Lac Ontario pour des décennies. Voilà pourquoi c'est urgent, monsieur le Président.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport (M. Caccia) doit se souvenir que l'on avait prévu de tenir une réunion avec M. Ruckelshaus une semaine après qu'il eut posé cette question l'automne dernier. En fait, M. Ruckelshaus a démissionné une semaine après la question. Ensuite, même si une réunion avait été organisée entre la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) et M. Ruckelshaus, il a fallu la reporter.

Depuis la nomination du nouveau directeur de l'Agence de protection de l'environnement, M. Lee Thomas, il y a déjà eu une réunion et une autre doit avoir lieu sous peu, le 9 mai, sauf erreur.

Les questions posées au départ par le député portaient sur deux aspects essentiels. Tout d'abord, les déchets toxiques